



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 octobre 2025

La ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire annonce un résultat historique : versement record des avances sur les aides PAC 2025 aux agriculteurs dès le 16 octobre, premier jour autorisé par l'Union européenne

Dans un contexte de crise agricole et de difficultés de trésorerie dans de nombreux secteurs, Annie GENEVARD, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, continue de tenir ses promesses. **La ministre s'était engagée à ce que les avances sur les aides de la campagne 2025 de la PAC arrivent sur les comptes des agriculteurs au taux maximum et à compter du jeudi 16 octobre, soit dès le premier jour permis par la réglementation européenne. C'est chose faite !**

Au titre de la simplification et pour ne priver aucun exploitant d'un apport de trésorerie particulièrement attendu en cette période de l'année, **la ministre avait également décidé qu'à compter de 2025, chacun perçoive ses avances PAC, même si les contrôles sur place le concernant ne sont pas achevés. Grâce à cette simplification annoncée en novembre 2024, 10 000 exploitations dont le contrôle sur place au titre du premier pilier n'est pas achevé, touchent ainsi leurs avances conformément aux instructions de la ministre.**

263 966 exploitations bénéficieront ainsi de ce premier versement, soit 97,5% des demandeurs d'aide de base, ce qui représente une nette augmentation par rapport à 2024 où ce taux était de 92,5 %.

Enfin, **la ministre a décidé de porter le taux d'avance à 70 % pour les aides du premier pilier et à 85 % pour l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN), soit le maximum autorisé exceptionnellement par la réglementation européenne pour 2025.**

Ces promesses sont aujourd'hui tenues : **ce sont 4,68 milliards d'euros** qui seront versés **entre le 16 et le 20 octobre** par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) au titre des aides du premier pilier de la PAC et de l'ICHN, **soit 360 millions d'euros de plus qu'en 2024.**

Le paiement du solde de ces aides interviendra, comme chaque année, à compter de la première quinzaine de décembre.

En visite dans une exploitation de l'Yonne, ce 16 octobre, la ministre a déclaré :

« Les agriculteurs de notre pays font face à des chocs d'une intensité inédite – qu'ils soient climatiques, sanitaires ou économiques – qui fragilisent profondément la trésorerie de nombreuses exploitations, dans de nombreuses filières et des territoires divers. Pleinement consciente de cette situation, j'ai pris, l'an dernier, les décisions nécessaires pour permettre le versement d'avances PAC à un niveau jamais atteint jusqu'à présent, dès le tout premier jour autorisé par la réglementation. Je tiens à remercier l'ensemble des équipes du Ministère, de l'Agence de services et de paiement, ainsi que des directions départementales des territoires, pour leur mobilisation exceptionnelle qui ont permis ce succès au service de nos agriculteurs. »

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire

Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv